

Objet : Courses Cyclistes - Samedi 4 mai 2024

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;
Vu l'article 27 du Code de la route ;
Vu l'article L131-4 du Code des Communes ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
Vu la demande présentée par le **Monsieur LEVOYÉ Thierry,**
Président du Club Cyclo Suzerain ;

ARRETE

Article 1 : En raison d'une course cycliste qui aura lieu le samedi 4 mai 2024 sur la commune de La Suze sur Sarthe, le stationnement de tous véhicules sera interdit ce jour de 13 h à 18 h sur l'itinéraire suivant :

-D79 et D229 route de St Jean du Bois (partie située en agglomération)

Article 2 : La circulation se fera dans le sens de la course.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

20/03/2024

LE MAIRE,

Mise en ligne le

20/03/2024

